

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Rejeté

N° AS238

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Runel, M. Guedj, M. Simion, Mme Froger, Mme Karamanli, Mme Santiago, M. Aviragnet,  
Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard et M. Houlié

-----

### ARTICLE 43

À la fin de l'alinéa 120, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2027 »

la date :

« 1<sup>er</sup> juillet 2026 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à faire entrer en vigueur la réforme du cumul emploi-retraite dès juillet 2026, et non 2027 ; notamment afin de générer des économies dès 2026 (à hauteur de 200 millions d'euros environ).